



Plus de clowneries mais de vraies propositions

Pour faire taire certaines rumeurs 😞, nous sommes contraints de vous préciser les faits 😊.

PREAMBULE :

Ci-dessous, vous trouverez les accords signés par la CFDT/CFTC d'AKKA en 2023 consultables sur l'intranet d'AKKA.

AKKA Global Akkodis France Actualités & Réseaux Travailler chez Akkodis

AKKA France > Travailler chez Akka > Dialogue social > Politique sociale > Accords UES

Accords UES

- Accord collectif relatif au vote dématérialisé par internet + cahier des charges
- Accord relatif à la reconnaissance d'une UES AKKODIS
- Accord collectif relatif au travail dominical
- Accord collectif relatif à la mise en place et au fonctionnement du CSE

FO a écrit dans son dernier tract que "la CFTC/CFDT ont signé un accord pour s'opposer à la mise en place du CSE d'AKKODIS"

FO a tout FAUX 😞 : CFDT/CFTC ont signé un accord relatif à la reconnaissance de l'UES AKKODIS. La CFDT d'AKKA veut un CSE AKKA **MAINTENANT** pour que les salariés puissent bénéficier **TRES RAPIDEMENT** de ce que nous avons promis dans [notre profession de foi](#) 😊 (des chèques vacances, de Noël, des subventions d'abonnement sportif, des billetteries à très bas prix etc.).

La CFDT d'AKKA ne veut pas interrompre les élections de l'UES AKKA et attendre la fin de très longues négociations pour la mise en place du CSE d'AKKODIS.

FO a écrit dans son dernier tract que "la CFDT/CFTC ont signé un accord qui généralise le travail du dimanche"

FO dit presque la vérité 😊 : CFDT/CFTC ont signé un accord relatif au travail dominical pour l'encadrer !

Cet accord que vous pouvez consulter sur l'intranet ne généralise pas le travail du dimanche mais seulement l'autorise sur la base du VOLONTARIAT.

Il va au-delà du légal et met en avant des contreparties salariales (extrait : "ces salariés bénéficient d'une majoration de 125 % de leur rémunération journalière."), des contreparties en repos (extrait : "Chaque heure de travail effectuée le dimanche donne droit à un repos compensateur d'une durée équivalente" etc...), un engagement en faveur de certains publics en difficulté ou des personnes handicapées, les frais professionnels, suivi du personnel au titre de la santé au travail etc...

Même si cet accord ne concerne actuellement que très peu de salariés d'AKKA, la CFDT d'AKKA restera vigilante à la bonne exécution de cet accord au travers du CSE d'AKKA.





AKKA
COMBATIF AU QUOTIDIEN,
CONSTRUCTIF POUR DEMAIN

Lettre d'information aux salariés

Elections UES AKKA - du 17 au 24 Octobre 2023

FO a écrit que « *CFDT/CFTC ont signé d'autres accords pour réduire nos droits sur les augmentations et les déplacements* »

FO a tout FAUX 😊 : CFDT/CFTC d'AKKA n'ont jamais signé de tels accords (→préambule) ! La CFDT d'AKKA s'est toujours battue POUR les salariés d'AKKA.

Ces « accords » pour réduire nos droits sur les augmentations et les déplacements sont des Décisions Unilatérales de l'Employeur (DUE) prises par la direction d'AKKA, conséquences des **MULTIPLES ACTIONS JUDICIAIRES** portées par FO et **compagnies** 😞. Ci-dessous, vous trouverez les impressions d'écran de ces DUE que vous pouvez aussi consulter sur l'intranet d'AKKA :

DECISION UNILATERALE D'UES (DUE) PORTANT SUR LES BAREMES RELATIFS AUX FRAIS PROFESSIONNELS

DECISION UNILATERALE D'UES PORTANT SUR LA REMUNERATION, LE TEMPS DE TRAVAIL ET LE PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTEE 2023

Préambule :

Devant l'impossibilité d'engager des négociations compte tenu de l'absence de représentativité syndicale au niveau de l'UES, la Direction a décidé de procéder à une application unilatérale des décisions qui suivent, contenues dans la présente Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE).

Préambule :

Devant l'impossibilité d'engager des négociations compte tenu de l'absence de représentativité syndicale au niveau de l'UES, la Direction a décidé de procéder à une application unilatérale des mesures qui suivent, contenues dans la présente Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE).

A travers cette décision, les objectifs de la Direction sont les suivants :

- ✓ Apporter une réponse aux enjeux de pouvoir d'achat en mettant en place une augmentation collective.
- ✓ Reconnaître la performance par la mise en place d'enveloppes dédiées aux augmentations individuelles

Néanmoins la CFDT se battra pour faire annuler ces Décisions Unilatérales et négociera ENFIN de vrais accords favorables aux salariés 😊.

➔ Suite sur internet

<https://akka.cfdt-online.fr/elections2023/>

